

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **SEIZE MAI**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 12

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, MARULLAZ Marie-Paule, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 11

MM. Mmes, THORENS Valérie, VERNET Josette, BÉARD Patrick, MUET Daniel, BRAIZE Jean-Michel, MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 07

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur MARULLAZ David
Madame VERNET Josette	à	Madame MARULLAZ Marie-Paule
Monsieur BÉARD Patrick	à	Monsieur BERGER Jean-François
Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur MARCHAND Thierry
Madame MARTIGNONI Florence	à	Madame GAYDON Jeanine
Madame ROSSET Emmanuelle	à	Madame BAUD PACHON Valérie
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2024_05_07

TARIFS 2024 : LOCATION D'APPARTEMENTS ET LOCAUX COMMUNAUX

Considérant la nécessité pour le Conseil municipal de garantir des finances communales saines et un budget équilibré,

Considérant la forte hausse des dépenses d'énergie et notamment de l'électricité (+ de 30 %),

Considérant que les tarifs municipaux de location d'appartements et de locaux communaux pratiqués à Morzine et Avoriaz sont bien en deçà des prix du marché, que les loyers perçus couvrent à peine le coût des charges et que la commune elle-même est contrainte de louer des biens dans le secteur privé pour garantir le logement de ses agents,

La commission finances propose une hausse du tarif appliqué au mètre carré pour la location des logements mis à disposition des structures extérieures, passant de 17,40 €/m² à 20 €/m².

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau tarif de 20 €/m² pour la location des logements mis à disposition des structures extérieures,

MODIFIE le tableau des tarifs municipaux 2024 en conséquence,

PRECISE que ce nouveau tarif sera applicable à tout contrat de bail signé à compter du caractère exécutoire de la présente délibération,

CHARGE M. le maire de le mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 21 mai 2024.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD RACHON.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
